

NORMES A' SUIVRE POUR LA SECURITÉ DES INSTALLATIONS A' GAZ

Le chauffe-eau et la chaudière peuvent ,en cas de mauvaise utilisation, causer des dommages à la santé (parfois même mortels). Du monoxyde de carbone peut se dégager des installations à gaz et celui-ci est un gaz toxique d'autant plus dangereux qu'il est inodore.

POUR EVITER DE S'INTOXIQUER, IL SUFFIT DE SUIVRE QUELQUES RÈGLES SIMPLES:

1. Dans les locaux où il y a une installation à gaz, il doit toujours y avoir une bouche d'aération vers l'extérieur de dimension adéquate. Elle doit toujours être ouverte
2. Le chauffe-eau et la chaudière doivent être reliés au conduit d'évacuation (cheminée) par un tube de jonction bien installé : dans le cas contraire ils ne doivent pas être mis en marche.
3. Si l'appareil s'éteint fréquemment, il y a une anomalie : dans ce cas, appeler immédiatement le personnel spécialisé et ne pas toucher le dispositif de sécurité.
4. Tous les ans, il faut faire contrôler le chauffe-eau et la chaudière: il faut qu'un technicien spécialisé s'en charge.

Pour d'ultérieurs renseignements, s'adresser au bureau « écologie » de votre mairie ou au service d'hygiène ou de santé publique du territoire.